

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LIBRARY

OCT 21 1983

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/16062
21 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 21 OCTOBRE 1983 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la note datée du
20 octobre 1983, adressée à M. Edgardo Paz Barnica, ministre des relations
extérieures du Honduras par Mme Nora Astorga, vice-ministre des affaires étrangères
de la République du Nicaragua.

"Monsieur le Ministre,

Je voudrais vous faire part des graves incidents décrits ci-après.

Le 18 octobre dernier, à 5 h 30, un groupe de mercenaires somozistes,
estimé à 250 ou 300 hommes, venant du territoire hondurien a pénétré dans le
village de Pantasma, à 18 km au nord-est de San Rafael del Norte dans le
département de Jinotega où il a attaqué la population civile, essentiellement
des paysans membres de coopératives, et assassiné 47 habitants. A la suite de
cette action criminelle, le village de Pantasma était entièrement détruit.

Vous conviendrez, Monsieur le Ministre, que cette attaque barbare et
inhumaine relève du crime de génocide, défini comme l'extermination massive de
populations innocentes.

Nous croyons que de tels faits doivent inciter votre gouvernement à
reconsidérer la complicité et la participation des autorités honduriennes dans
de tels actes criminels, qui ne pourraient avoir lieu si votre gouvernement
interdisait l'utilisation de son territoire comme base de départ des
agressions contre le Nicaragua. De toute évidence, cela veut dire que les
autorités honduriennes doivent exercer leurs droits souverains en tant que
nation sans subordonner cette souveraineté aux plans interventionnistes du
Gouvernement des Etats-Unis, qui pousse de plus en plus l'armée du Honduras à
mener directement des actions terroristes contre le Nicaragua.

Le Gouvernement nicaraguayen proteste de la façon la plus officielle et la plus énergique et exige que le Gouvernement hondurien prenne des mesures pour s'assurer que son territoire ne sera pas utilisé pour perpétrer des actes d'agression et de génocide contre la population nicaraguayenne.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Le Vice-Ministre des relations
extérieures,

(Signé) Nora ASTORGA"

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Javier CHAMORRO MORA
